

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation

24/11/2023

Date de l'affichage

24/11/2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente novembre à dix-neuf heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle de réunion du SMETOM-GEEODE à Nangis, sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO, Président.

Étaient Présents

Didier BALDY, Michel BILLOUT, Gilles BOUDOT, Jean-Jacques BRICHET, Davy BRUN, Christian CIBIER, Eliane DIACCI, Sébastien DROMIGNY, Philippe DUCQ, Marcel FONTELLIO, Yannick GUILLO, Serge HAMELIN, Ghislaine HARSCOËT, Fabrice HOULIER, Mohamed KHERBACH, Clotilde LAGOUTTE, Alban LANSELLE (*arrivé à 19h03*), Nolwenn LE BOUTER (*arrivée à 19h26 pour la présentation du rapport social unique 2022*), Gilbert LECONTE, Thomas LECONTE, Édith LION (*arrivée à 19h26 pour la présentation du rapport social unique 2022*), Christophe MARTINET, Farid MÉBARKI, Pierre-Yves NICOT, Pierre PERRET, Aurélie POLESE, Sylvie PROCHILLO, Angélique RAPPAILLES, Jean-Yves RAVENNE (*arrivé à 19h07 pour le Délibération N°124-02*), Frédéric ROCHER, Stéphanie SCHUT et Jean-Sébastien SGARD.

Absents excusés représentés

Frédéric BRUNOT par Fabrice HOULIER, Carine CALMON PLANTIN par Ghislaine HARSCOËT, Sébastien COUPAS par Ikbal KHALS (délégué suppléant), Jean-Marc DESPLATS par Marcel MYTNIK (délégué suppléant), Charlie GABILLON par Davy BRUN, Brigitte JACQUEMOT par Alban LANSELLE, Suzanna MARTINET par Philippe DUCQ, Nadia MEDJANI par Marcel FONTELLIO, Francis OUDOT par Jean-Sébastien SGARD, Joëlle VACHER par Christian CIBIER.

Absent excusé

Sylvain CLÉRIN.

Absents non excusés

Nolwenn LE BOUTER (*arrivée à 19h26 pour la présentation du rapport social unique 2022*), Édith LION (*arrivée à 19h26 pour la présentation du rapport social unique 2022*), Alain THIBAUD.

44 conseillers communautaires en exercice : 30 présents, 10 représentés et 4 absents à la séance.

Monsieur Alban LANSELLE est nommé secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 13/12/2023

Reçu en préfecture le 13/12/2023

Publié le 13 DEC. 2023

ID : 077-247700701-20231130-2023_126_04_01-DE

Séance du 30/11/2023

**2023/126-04 – ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION MÊME NUMERO SUITE
ERREUR MATERIELLE - OBJET : ORGANISATION D'UNE EXPOSITION D'ART
NUMÉRIQUE À NANGIS**

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°2020/DRCL/BLI/n°2 en date du 7 janvier 2020 portant modification des statuts de la communauté de communes de la Brie Nangissienne, notamment en matière d'actions socioculturelles,

Considérant la volonté de la communauté de communes de la Brie Nangissienne d'organiser une exposition publique des œuvres d'art numérique de l'artiste Marie-Claire de Filippi du 19 avril au 6 mai 2024, dans la galerie d'exposition de Nangis.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Autorise Monsieur le Président à signer le contrat d'exposition avec l'artiste Marie-Claire de Filippi pour l'organisation d'une exposition de ses œuvres d'art numérique du 19 avril au 6 mai 2024 inclus.

ARTICLE DEUX :

Dit que la dépense est prévue dans le budget de l'exercice 2024.

ARTICLE TROIS :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 30 novembre 2023

Le Président,

Yannick GUILLO



Envoyé en préfecture le 13/12/2023
Reçu en préfecture le 13/12/2023
Publié le 13 DEC. 2023
ID : 077-247700701-20231130-2023_126_04_01-DE